

La Lettre du Maire



Chères Marandaises, chers Marandais,

C'est avec fierté et enthousiasme que je vous adresse cette Lettre du Maire 2025. Ensemble, poursuivons notre chemin pour faire de Marans une ville toujours plus agréable à vivre, innovante et tournée vers l'avenir.

L'année écoulée a vu naître un projet majeur de notre mandat : le parc « Don Quichotte face au changement climatique ». Cet espace, véritable écrin et nouveau poumon vert au cœur de Marans, est bien plus qu'un simple lieu de détente. Il s'inscrit dans une démarche pédagogique en sensibilisant petits et grands aux enjeux du changement climatique. Mis en perspective avec notre patrimoine, le parc valorise notamment le Moulin de Beauregard, symbole de notre histoire et témoin du lien entre tradition et modernité. Face aux défis environnementaux, ce parc incarne notre volonté d'agir pour une transition écologique respectueuse de notre territoire.

L'année 2024 fut également celle des labels et des distinctions, preuve de notre engagement collectif pour valoriser Marans. La commune a conservé avec brio ses trois fleurs du label national Villes et Villages Fleuris, avec une mention spéciale pour la cohésion d'équipe. Un prix qui salue le travail remarquable de nos agents et élus. Nous avons également obtenu le label Villes et Villages d'accueil des Véhicules Anciens, renforçant notre attrait touristique. Et enfin, nous sommes désormais sur la voie de l'homologation de la prestigieuse marque « Petites Cités de Caractère ». Vous pourrez découvrir davantage de détails à ce sujet en page 2.

L'année 2025 qui s'ouvre à nous, sera marquée par le lancement de plusieurs grands projets structurants pour notre ville :

- **L'aménagement du port et de la Place Ernest Cognacq**, pour redonner un nouveau souffle à ces espaces emblématiques de notre ville ;
- **La réhabilitation du Carreau d'Or**, pour préserver notre patrimoine tout en le modernisant en répondant aux enjeux des mobilités douces.

Parallèlement à ces 3 projets structurants, de travaux portés par EAU 17 auront lieu avant ou concomitamment à ces travaux. En effet, notre réseau d'eau est très ancien, en très mauvais état et il devient urgent de le remplacer. Un grand linéaire est donc à reconstruire sur ces 3 espaces mais également sur la Rue d'Aligre.

J'ai bien conscience que les travaux génèrent des désordres et désorganisent notre quotidien mais ils sont pour autant indispensables.

Chers Marandais, Chères Marandaises, Mesdames, Messieurs les Commerçants, Chers tous,

Je compte sur votre volonté et notre résilience pour y faire face car nous allons connaître une année de travaux dense mais qui changera radicalement la perception de notre Ville, toujours avec l'objectif affiché de tendre vers cette ville plus calme, plus apaisée, plus sécurisante.

A l'intérieur de ce numéro, vous pourrez conserver le feuillet central qui marquera le phasage de ces travaux sur toute cette année 2025 et j'aurai l'occasion d'y revenir encore plus longuement à l'occasion de la cérémonie des vœux le 10 janvier prochain.

Je tiens également à souligner l'avancée du projet de contournement de Marans, porté par le Département de la Charente-Maritime. Le tracé définitif a été présenté à la population en octobre dernier. Une étape clé dans cette initiative attendue qui vise à améliorer la qualité de vie en réduisant le trafic en centre-ville.

Pour conclure, j'ai le plaisir de vous inviter à la cérémonie des vœux le vendredi 10 janvier 2025 à 18h30 à la salle polyvalente. Ce moment de convivialité sera l'occasion, pour moi, d'échanger sur les projets à venir et de célébrer, ensemble, cette nouvelle année. Je vous espère très nombreux ! Retrouvez l'invitation en page 4.

En attendant de nous retrouver, je vous souhaite, au nom de la municipalité et de nos agents territoriaux, de très belles fêtes de fin d'année. Que 2025 soit pour vous et vos proches une année de santé, de bonheur et de réussite.

Jean-Marie Bodin, Maire de Marans



Les labels qui font rayonner la Ville de Marans en 2024

En 2024, la Ville de Marans continue de briller par son engagement en faveur de la qualité de vie, du patrimoine et du dynamisme local. Voici un tour d'horizon des distinctions qui valorisent notre belle commune.

3 FLEURS CONFIRMÉES ET UN PRIX SPÉCIAL « COHÉSION D'ÉQUIPE »

La passion et l'engagement de Marans pour le fleurissement et la qualité de ses espaces verts ont, une fois de plus, été récompensés. Suite à la visite de contrôle réalisée en juillet 2024, la ville conserve fièrement ses trois fleurs dans le cadre du label national « Villes et Villages Fleuris ». Mais ce n'est pas tout puisque la ville s'est distinguée en remportant le Prix « Cohésion d'équipe », une reconnaissance qui met en lumière le travail collectif des agents municipaux, des élus et des partenaires locaux.

Ce prix sera officiellement remis lors d'une cérémonie à Dax le 25 mars 2025, en présence de Monsieur Alain Rousset, Président de la région Nouvelle-Aquitaine.



VERS LE LABEL « PETITES CITÉS DE CARACTÈRE® »

Soucieux de préserver et de valoriser son patrimoine historique, Marans a entamé en 2024 les démarches pour intégrer le réseau des Petites Cités de Caractère®. Après une visite d'éligibilité, la rédaction d'un rapport complet et une visite d'homologation, la ville a obtenu le statut de « Petite cité de caractère homologable », un prérequis avant une homologation définitive prévue pour 2025.

Ce label constitue une formidable opportunité pour Marans, en renforçant son attractivité auprès des visiteurs à la recherche de lieux chargés d'histoire et de charme. Vous pouvez découvrir, sur leur page Facebook, des valorisations régulières de notre belle commune.

MARANS, UNE VILLE EN MOUVEMENT

Avec ces distinctions, Marans illustre son dynamisme et son engagement dans des initiatives variées : culture, patrimoine, environnement... Ces efforts collectifs témoignent de la volonté de la municipalité de faire rayonner Marans tout en offrant à ses habitants un cadre de vie exceptionnel. Nous sommes d'ailleurs considérés comme un des bijoux cachés de Charente-Maritime par le journal NLTO !

Rendez-vous en 2025 pour découvrir les prochains succès de cette ville d'exception !



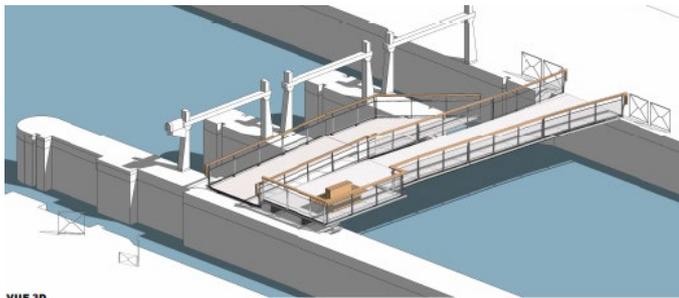
LABEL « VILLES ET VILLAGES D'ACCUEIL DES VÉHICULES ANCIENS »

L'été 2024 a marqué une étape importante pour Marans, avec la signature d'une convention avec la Fédération Française de Véhicules d'Époque. Ce partenariat a permis à la ville de décrocher le label « Villes et Villages d'accueil des Véhicules anciens », qui valorise les initiatives locales autour du tourisme et des animations liées aux véhicules de collection. Pour rappel, chaque début de mois, la place Saint-Christophe devient le théâtre d'un rassemblement de voitures anciennes, attirant amateurs et curieux. La ville s'apprête également à accueillir prochainement l'association « Garage La Caale », renforçant ainsi son ancrage dans cet univers vintage.

2025 : année à grands projets

La Ville de Marans, en pleine transition de son territoire, se prépare à accueillir 3 grands projets.

Zoom sur ces travaux d'ampleur qui vont débuter en 2025.



VUE 3D

LA PASSERELLE DU CARREAU D'OR

La passerelle du Carreau d'Or est un axe majeur pour les mobilités douces, afin de relier le nord du bourg (commerces, camping, piscine) avec le cœur historique de la commune. Toutefois, cette dernière est très étroite et deux cyclistes se croisent difficilement.

La volonté de l'équipe municipale, accompagnée par la Communauté de Commune Aunis Atlantique, est d'élargir la passerelle à 3 mètres de largeur sous recommandations techniques du CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement).

Les objectifs :

- Encourager les mobilités douces en améliorant le maillage piétons et cyclable de la commune ;
- Faciliter l'emprunt de cette passerelle grâce à son élargissement.

De plus, afin de laisser passer les bateaux, la passerelle aura une partie coulissante. Cela va créer un « petit espace public » au centre de la passerelle, avec l'implantation d'un banc, créant ainsi un nouveau point de vue au milieu de la Sèvre.

Ce projet, de par son esthétisme et la création d'un point de pause sur la Sèvre, participe à conforter l'identité de la commune. Il s'inscrit dans la labellisation « Territoire Cyclable » de la CdC et dans le programme « Petites Villes de Demain » (fiche action M5.7 : Aménager la passerelle du Carreau d'Or).

Budget prévisionnel : 639 043€ HT

Financements : 511 234€ soit 80% (ADEM, FEDER, CdC Aunis Atlantique et Etat via le Fonds mobilités actives)

Reste à charge de la commune : 127 809€ soit 20%



© Département de la Charente-Maritime

L'AMÉNAGEMENT DU PORT

Le projet de requalification du port de Marans s'intègre dans une réflexion urbaine globale autour du port de Marans dont l'objectif est de prolonger la dynamique portuaire et d'harmoniser le lien entre le port et la ville.

Le projet d'aménagement comprend d'un côté la **requalification du port à sec** et de l'autre la **création d'une nouvelle zone ouverte au public** propice à la convivialité et offrant des jeux pour enfants et places de parking.

La requalification du port à sec comprend :

- La création d'une zone de stockage pour les navires ;
- La mise aux normes de l'aire de carénage ;
- La réorganisation des stationnements et des circulations à l'intérieur de la zone.

Le projet de création d'espace public prévoit quant à lui :

- Des jeux pour enfants ;
- Un espace convivial pour des manifestations ;
- Des plantations ;
- Un parking public.

L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE COGNACQ

La requalification de la Place Cognacq est un enjeu majeur pour la municipalité. Retrouver une place publique accueillante et accessible à tous les publics, voici l'objectif de ce projet ! Zoom sur les travaux à venir.

Les objectifs :

- Mettre en valeur l'identité de la Ville de Marans ;
- Déployer les trames bleues et vertes du site ;
- Optimiser la zone de stationnement ;
- Faire cohabiter de manière apaisée piétons, cyclistes et automobilistes et sécuriser les sorties d'écoles ;
- Végétaliser afin de lutter contre les îlots de chaleur.

Les travaux vont débuter dès le 9 janvier 2025 avec l'intervention d'EAU 17 sur les différents réseaux.

La livraison de l'ensemble du projet est prévue en fin d'année 2025.

Budget prévisionnel : 1 046 781€ HT

Financements : 769 767,82€ (DETR, DSIL, Fonds Verts, Département 17 et CdC Aunis Atlantique)

Reste à charge de la commune : 277 013,18€ soit 26%



Marans, Reflets d'Histoire et de Lumière

Pour les fêtes de fin d'année, la ville a souhaité marier traditions et nouvelles technologies en proposant un mapping vidéo sur la façade de l'Hôtel de Ville. Marans a proposé, du 28 novembre au 1^{er} décembre, un spectacle visuel à la hauteur de son histoire.

UN SPECTACLE ENVOÛTANT

Le mapping vidéo diffusé sur la façade de l'Hôtel de Ville en cette fin d'année était bien plus qu'un simple jeu de lumière.

« Marans, Reflets d'Histoire et de Lumière » était une ode à notre ville. Ce projet exceptionnel, conçu par l'artiste visuel Eloi Février avec une bande-son originale signée du compositeur Myung Hwang Park, a proposé un enchaînement de tableaux immersifs qui ont permis aux visiteurs de se plonger dans l'histoire et l'évolution de Marans.

UN HOMMAGE À L'HISTOIRE ET À L'AVENIR DE MARANS

À travers un style graphique poétique et affirmé, cette création originale a invité les spectateurs à découvrir ou redécouvrir la riche histoire de Marans, de ses origines à ses projets d'avenir. Les différents tableaux ont retracé la construction de la ville, ses transformations majeures, ainsi que les ambitions et perspectives qui dessinent son futur. Ce rendez-vous visuel a célébré l'identité et le dynamisme de Marans et les visiteurs curieux ont été nombreux à venir découvrir ce spectacle envoûtant dans le jardin de l'Hôtel de Ville.

A NE PAS MANQUER !

Jean-Marie Bodin, Maire de Marans
Vice-Président de la Communauté de Communes Aunis Atlantique en charge de la transition écologique et des mobilités et des ressources humaines

et le Conseil Municipal de la Ville de Marans ont le plaisir de vous convier à la



EXPRESSION LIBRE

Conformément à l'article L212-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette page d'information rassemble les expressions libres des Conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale.

Liste « Agissons pour Marans »

Après une année 2024 marquée par des perturbations tant climatiques que politiques, les festivités de fin d'année s'annoncent, hélas, bien ternies au sein de nos institutions. La hotte du Père Noël ne contiendra pas de solutions magiques pour résorber le déficit colossal de l'État, aggravé par une distribution de subventions qui peine à stimuler efficacement notre économie. Nos responsables politiques, acculés, semblent à court d'idées. Il manque une véritable unité et une vision claire à tous les niveaux de nos institutions.

Il serait judicieux de privilégier une approche proactive, en remplaçant les cigales par des fourmis, afin de revitaliser les dynamiques locales.

Marie MOTTE, Valérie BAH, Luc TODESCO et Olivier MARTIN

Liste « Pour Marans, une dynamique durable »

Peu de choses auront bougé à Marans en 2024 et ne resteront dans la mémoire des Marandais comme réalisations de la majorité municipale, qu'un peu de bricolage et des projets... On voudrait être au moins satisfaits de l'illumination nocturne de la rue d'Aligre, mais l'image désolante du pont de pierre, qui aurait pu lui aussi participer à la fête s'il avait été rénové comme en avait décidé la municipalité précédente, vient rompre la magie. Et ce n'est qu'un exemple.

Très bonnes fêtes de Noël, néanmoins, à tous les Marandais et Marandaises et nos meilleurs vœux de bonheur, santé et prospérité pour la nouvelle année.

Corinne DAUDET, Daniel RAFFIN, Jean-Alain GENGE et Laurent GALLIOT

Lettre du Maire numéro #4 | Janvier 2025

Directeur de la publication : Jean-Marie Bodin | Conception, rédaction et prises de vues : service communication - Ville de Marans
Impression : 2300 exemplaires - Agenda Passion - Papier certifié PEFC - Diffusion gratuite | Crédits photos : Ville de Marans - Département 17 - CdC Aunis Atlantique - Eric Houdbine | Dépôt légal : Janvier 2025 / Ville de Marans - Place Ernest Cognacq - 17230 Marans